

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 56998 B1** (51) Cl. internationale : **A61K 31/137; A61P 25/00; A61P 15/00**
- (43) Date de publication : **29.12.2023**

-
- (21) N° Dépôt : **56998**
- (22) Date de Dépôt : **26.08.2020**
- (30) Données de Priorité : **26.08.2019 US 201962891438 P**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/IB2020/057967 26.08.2020**
- (71) Demandeur(s) : **Period Pill BV, Nes 116 1012 KE Amsterdam (NL)**
- (72) Inventeur(s) : **JANSSEN, Merel ; JANSSEN, Edgar Stijn Jochem ; GOLAN, Ezekiel**
- (74) Mandataire : **TOUNINA CONSULTING**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP20772102.8

-
- (54) Titre : **TRAITEMENT DE SYMPTÔMES INDUITS PAR LE CYCLE MENSTRUEL**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne des méthodes de traitement de troubles et de symptômes induits par le cycle menstruel avec la cathinone, en particulier des méthodes utilisant la 3-méthylmethcathinone (3-MMC). La présente invention concerne également des kits comprenant la 3-MMC pour une utilisation dans le traitement de sujets souffrant de troubles et de symptômes induits par le cycle menstruel. En particulier, l'invention concerne des méthodes et des kits pour la thérapie de troubles et de symptômes induits par le cycle menstruel avec la 3-MMC pour un éventail de troubles et/ou d'états, y compris PMS, PMDD et les troubles péri-menstruels.

REVENDICATIONS

1. Kit comprenant au moins une dose unitaire
comprenant une quantité efficace d'un point de vue
5 thérapeutique de 3-méthylméthcathinone (3-MMC) destinée à
être utilisée pour traiter au moins un symptôme induit par
le cycle menstruel chez un sujet, et des instructions pour
l'administration de ladite 3-MMC avant, pendant ou après
le moment auquel ledit symptôme induit par le cycle
10 menstruel est censé se produire, ou s'est produit, et un
matériau d'emballage.

2. Kit à utiliser selon la revendication 1,
comprenant en outre un dispositif pour déterminer le
15 moment auquel ledit au moins un symptôme induit par le
cycle menstruel est censé se produire, ou s'est produit
chez ledit sujet.

3. Kit à utiliser selon la revendication 1 ou 2,
20 accompagné d'une interface informatique numérique pour
enregistrer la chronologie et la nature dudit au moins un
symptôme induit par le cycle menstruel.

4. Kit selon la revendication 3, dans lequel ladite
25 interface est d'une application de téléphone cellulaire,
le kit comprenant en outre un code-barres pour télécharger
ou activer ladite application.

5. Kit à utiliser selon l'une quelconque des
30 revendications 1 à 4, dans lequel ladite dose unitaire
comprend entre 5 et 100 mg de 3-MMC.

6. Kit à utiliser selon l'une quelconque des
revendications 1 à 4, dans lequel ladite dose unitaire
35 comprend entre 10 et 60 mg de 3-MMC.

7. Kit à utiliser selon l'une quelconque des
revendications 1 à 4, dans lequel ladite dose unitaire
comprend 12,5 mg de 3-MMC.

8. Kit à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel ladite dose unitaire comprend 25 mg de 3-MMC.

5

9. Kit à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel ladite dose unitaire comprend 50 mg de 3-MMC.

10

10. Kit à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, comprenant au moins une dose unitaire de 12,5 mg de 3-MMC et au moins une dose unitaire de 25 mg de 3-MMC.

15

11. Kit à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, comprenant au moins une dose unitaire de 25 mg de 3-MMC et au moins une dose unitaire de 50 mg de 3-MMC.

20

12. Kit à utiliser pour traiter au moins un symptôme induit par la préménopause, la périménopause et la ménopause chez un sujet ayant besoin de ce traitement, comprenant au moins une dose unitaire contenant une quantité efficace d'un point de vue thérapeutique de 3-méthylméthcathinone (3-MMC).

25

13. Kit à utiliser selon la revendication 12, dans lequel ladite dose unitaire comprend entre 5 et 100 mg de 3-MMC, 10 et 60 mg de 3-MMC ou 12,5 mg de 3-MMC.

30

14. Kit à utiliser selon la revendication 12, comprenant au moins une dose unitaire de 12,5 mg de 3-MMC et au moins une dose unitaire de 25 mg de 3-MMC.

35

15. Kit à utiliser selon la revendication 12, comprenant au moins une dose unitaire de 25 mg de 3-MMC et au moins une dose unitaire de 50 mg de 3-MMC.